

AA.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-385 DU 22 JUILLET 2009

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 05 mai 2009 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-20 du 02 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 05 mai 2009 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Est ratifié, l'accord de prêt d'un montant de **huit milliards (8.000.000.000) de francs CFA** signé à Cotonou le 05 mai 2009, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 juillet 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de  
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président,  
de la République, Chargé des  
Transports Terrestres, des Transports  
Aériens et des Travaux Publics,

Nicaise Kotchami FAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; - MECPDEPPCAG 4  
MEF 4 - MDCTTTATP/PR 4 - AUTRES MINISTERES 27 - SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ; DSIA 2 ;  
DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-  
ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1